



PAROLES DE JURY

Mme Patricia G.

C'est une reconnaissance de mon professionnalisme. C'est un investissement personnel gratifiant. Ma mission transmettre les attentes des compétences métiers lors des entretiens avec les candidats.

Mr Michel R.

Technicien depuis 20 ans, devenir jury, c'est une continuité dans l'exercice de ma profession. En tant que jury, notre mission est de contribuer au renouvellement de professionnels, nous sommes les garants de la technicité des candidats. Avec une sollicitation 2 à 3 fois par an, c'est tout à fait conciliable avec la vie professionnelle et personnelle.

Mme Sophie P.

Être membre de jury, c'est :

- l'envie de transmettre sa passion pour un secteur d'activité professionnelle,
- la volonté d'encourager à valider les compétences pour l'accès à un domaine d'activité,
- être le « relais » entre formation professionnelle et emploi.

VOS INTERLOCUTEURS EN RÉGION

DDETS et DDETSPP



- 09** Service Accès et Retour à l'Emploi Politique du Titre - VAE
9, rue du lieutenant Paul Delpech
09003 FOIX Cedex
Tél : 05 61 02 43 00
- 11** 320, chemin de Maquens
ZI La Bouriette - CS 70069
11890 CARCASSONNE Cedex 9
Tél : 04 68 77 40 44
ddetspp-politique-titre@aude.gouv.fr
- 12** Service Emploi, Mutations Économiques, Solidarités
9, rue de Bruxelles BP 3125
12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 81 37 22 94
- 30** Service Emploi et Insertion Professionnelle
Mas de l'Agriculture
1120 route de Saint Gilles
BP 39081
30972 NIMES Cedex 9
Tél : 04 66 38 55 55
ddets-politique-du-titre@gard.gouv.fr
- 31** Service Mutations économiques et Compétences
5, Esplanade Compans Caffarelli
BP 98016
31080 TOULOUSE Cedex 6
Tél : 05 32 98 00 23
ddets-titres-professionnels@haute-garonne.gouv.fr
- 32** Service Entreprises, Insertion, Emploi et Développement des compétences
Cité administrative - Place de l'ancien Foiraill
32020 AUCH Cedex 9
Tél : 05 81 67 24 24
ddetspp-emploi@gers.gouv.fr
- 34** Pôle Emploi, Ville et Cohésion Territoriale
615, Bd d'Antigone - CS 19002
34064 MONTPELLIER Cedex 2
ddets-certification@herault.gouv.fr
- 46** Service Entreprises, Insertion, Emploi et Développement des compétences
304 rue Victor Hugo
46004 CAHORS Cedex 9
Tél : 05 65 20 56 00
ddetspp-certification@lot.gouv.fr
- 48** Service Entreprises et Compétences Politique du titre
Cité administrative - BP 129
9 rue des Carmes
48005 MENDE Cedex
Tél : 04 30 11 10 00
ddetspp-certification-titres@lozere.gouv.fr
- 65** Service Certification Titres professionnels
Cité administrative Reffye
10 bis rue Amiral Courbet
65017 TARBES Cedex
Tél : 09 - 05 62 46 42 28
ddetspp-mutations-economiques@hautes-pyrenees.gouv.fr
- 66** Service Mutations économiques / Titres professionnels
76 boulevard Aristide Briand
66026 PERPIGNAN Cedex
Tél : 04 11 64 39 00
ddets-certification@pyrenees-orientales.gouv.fr
- 81** Service Emploi, Entreprise et Compétences
18, boulevard Maréchal Joffre
81013 ALBI Cedex 9
Tél : 05 63 78 32 00
ddetspp@tarn.gouv.fr
- 82** Service logement, emploi et politique de la ville
140, avenue Marcel Unal
82000 MONTAUBAN
Tél : 05 63 21 18 00

**PARTAGEZ
VOTRE EXPERTISE**

**DEVENEZ
MEMBRE DE
JURY**



**POUR LES TITRES PROFESSIONNELS
DU MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION**

Le titre professionnel

Le titre professionnel est une certification professionnelle délivrée au nom de l'Etat par le ministère du travail. Cette certification est accessible au terme d'un parcours de formation professionnelle, par validation des acquis de l'expérience (VAE) et apprentissage.

Il atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances professionnelles permettant l'exercice des activités professionnelles qualifiées.

Le ministère du travail est responsable de la certification d'environ 250 titres professionnels différents en France, du niveau V au niveau II, dans la plupart des secteurs professionnels (du niveau III au niveau V pour la nomenclature Européenne).

Le rôle du jury

- ☞ **Observer, écouter, évaluer** le candidat
- ☞ **Apprécier collégalement** les compétences du candidat
- ☞ **Décider d'attribuer** tout ou partie d'un titre professionnel

La mission impose le respect des textes et des documents réglementaires, et l'application de principes déontologiques : neutralité, objectivité, confidentialité, égalité de traitement, solidarité de la décision.

5 bonnes raisons de devenir jury pour un titre professionnel du ministère du travail

1. **Vous êtes reconnu** en tant qu'expert de votre métier et participez à une vraie mission de service public
2. **Vous évaluez** les professionnels de demain et vous pouvez repérer vos futurs collaborateurs
3. **Vous échangez** sur les évolutions de votre métier avec d'autres professionnels
4. **Vous pouvez enrichir** vos compétences et vos contacts
5. **Vous pouvez valoriser** votre expertise, votre métier et votre secteur d'activité

Pour en savoir plus

<https://www.jurytitreprofessionnel.fr/>
<https://occitanie.dreets.gouv.fr/>



Le saviez-vous ?

Un professionnel sur 2, ayant participé à un ou plusieurs jurys de validation du titre professionnel, a identifié des talents utiles à son entreprise.

Les conditions d'éligibilité

- avoir **3 ans** d'expérience dans l'exercice d'un métier visé par le titre professionnel
- être toujours dans le métier ou l'avoir quitté depuis moins de **5 ans**

Vous avez repéré un titre professionnel pour lequel vous souhaiteriez devenir membre de jury ?

Rendez-vous sur le quizz

<https://www.jurytitreprofessionnel.fr/>

Les conditions d'habilitation

Procédure d'habilitation

L'habilitation est un acte réglementaire vous permettant de participer au jury du titre professionnel du ministère du travail.

L'habilitation est basée sur la vérification de l'adéquation de l'expérience professionnelle avec le titre visé.

Pour demander votre habilitation, rendez-vous sur le site de la Dreets Occitanie <https://occitanie.dreets.gouv.fr/Devenir-jury-pour-un-titre-professionnel>

La professionnalisation

Pour garantir la qualité du système de certification, le ministère du travail demande aux professionnels de participer à une session de professionnalisation pour les préparer à exercer leur mission de jury dans le cadre de la réglementation.